

Séance du 24 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : **11** présents : **8**
votants : **11** absents : **0**
exclus : **0**

Date de convocation : **18 mars 2021** Date d'affichage : **18 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

Étaient présents :

Amandine BLANC, Raymond DEMEUSY, Geneviève DUFOUR, Dominique GUYENNET, Fatima MAMMAR, Julien MERCIER, Adrien PY, Arnaud ZIEGLER

Était absent :

Étaient représentés : Barbara GREVILLOT par Fatima MAMMAR, Frédéric LOUBAT par Julien MERCIER, Jean-Robert SARRAZIN par Arnaud ZIEGLER.

Mme Amandine BLANC a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Demande de subvention « Amende de police »
2. Point communication : Inf'Auxelles-haut, consultation publique, outils...
3. Projet « Mardis d'Auxelles-haut » 2021
4. Retours sur les différentes commissions et instances où la commune est représentée
5. Point d'étape sur les actions de la commune : réalisation, projets, priorités
6. Divers

DÉLIBÉRATION n° 2021-18 *annule et remplace la délibération 2021 06* ***Amendes de police 2021 : Achat de panneaux de sécurité routière mobiles et de signalisation verticale***

En introduction, Mr le Maire souligne que les dépenses prévisibles en voirie dépassent le simple entretien et sont à mettre chaque année dans le programme d'investissement. Cette part incompressible ne doit pas non plus supprimer d'autres investissements en matériel ou autres opérations.

Le Maire expose le projet qui fera l'objet d'un dépôt auprès des services du Département au titre des "Amendes de Police".

La commune dispose de quelques panneaux mobiles cabossés et sans pied. Or, de plus en plus fréquemment, les manifestations communales imposent une organisation des stationnements et la gestion de la sécurité routière dans le

village. L'exemple le plus significatif est l'accueil de 300 véhicules lors de l'étape du Tour de France à la Planche des Belles-Filles. On peut citer également, le troc de plantes, le marché de Noël, le marché d'été. Par ailleurs, la commune n'a pas de barrières de sécurité pour protéger les zones en travaux ou dangereuses. Et, enfin, dans le cadre de l'accessibilité, une place de parking PMR et la signalétique de la Mairie nécessitent de la signalisation verticale.

Après examen et échange de vues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Sollicite** une aide financière au titre des amendes de police 2 050.79 €
- **Arrête** le coût prévisionnel de l'opération à 5 126.97 € HT (6 152.36 € TTC) suivant devis
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Panneaux de sécurité routière mobiles et signalisation verticale	
Entreprise Lacroix City : 5 126.97€ HT	Subvention amendes de police (40%) : 2 050.79€ Financement propre (60%) : 3 076.18€
Coût 5 126.97€ HT	Recettes 5 126.97€ HT

- **Prévoit** l'investissement dès que possible
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs au projet.

DÉLIBÉRATION n° 2021-19 *annule et remplace la délibération 2021 12*
Vote du taux des taxes

M. le Maire annonce que nous avons reçu la semaine dernière l'état 1259 notifiant les produits prévisionnels les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021, et la notice pour voter les taux cette année.

En effet, en 2021 les taux de taxe foncière bâtie seront votés en 2021 par les communes par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département. Le taux du département étant 16.72%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:

- **Fixe**, les taux des impôts fonciers bâti et non bâti à percevoir pour l'année 2021 à :

	Taux 2021
Foncier Bâti	28.69 %
Foncier Non Bâti	65.44 %

DÉLIBÉRATION n° 2021-20

Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux – demande de subvention DSIL « Rénovation énergétique » Au titre de la rénovation et transition énergétique.

En introduction à la présente délibération, Mr le Maire rappelle que la commission "Bâtiments/voirie/réseau" a étudié la question de la rénovation des divers bâtiments communaux.

Cette rénovation ne peut se faire sans mesures de rénovation énergétique et prise en compte des recommandations relatives aux énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique.

La commission a priorisé le bâtiment de la cure (2 logements sociaux) et le bâtiment de la Mairie.

La Commission est accompagnée par TDE90 et Gaia pour ce qui est de la rénovation énergétique. Des pré-études ont été réalisées sur les consommations d'énergie de la Commune et un projet de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur.

Pour pouvoir bénéficier de fonds relatifs à la rénovation énergétique, la commune doit procéder à des audits énergétiques, établir le cahier des charges, lancer un marché puis engager les travaux.

Divers financements sont à solliciter auprès de : DSIL "rénovation énergétique", EFFILOGIS, TDE90, Parc du Ballon des Vosges (PNRBV), Conseil départemental 90, TDE90, Certificats d'économie d'Énergie (CEE) etc...

Le Conseil du 20 janvier 2021 a :

- Autorisé le Maire à déposer un avant-projet au titre de l'appel à projet de la DSIL "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales", un dossier complet devant être soumis avant le 31 mai 2021
- Autorisé la Maire à signer tous documents pour la mise en place d'une mission AMO et pour le lancement des études d'audits énergétiques

A ce jour, après consultation de la commission « Bâtiments », les audits énergétiques sont lancés et le contrat AMO est en place avec M. SAUTEREAU, architecte.

Un dossier complet pour les financeurs, dont la DSIL, devait être constitué pour le 31 mai. Cette date a été avancée, pour la DSIL, au 15 avril.

Aussi le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opération de rénovation et ses modalités de financements.

L'opération concerne la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie (école - mairie – salle d'activité – logement) et du bâtiment de la cure (2 logements sociaux).

Le coût estimé de l'opération pour la Mairie est de :

- Etudes : 24 500€ HT

- Travaux : 142 500€ HT
- Total : 167 000€ HT

Le coût estimé de l'opération pour la cure est de :

- Etudes : 18 800€ HT
- Travaux : 159 000€ HT
- Total : 177 800€ HT

Soit pour l'ensemble des opérations, un coût de :

- Etudes : 43 300€ HT
- Travaux : 301 500€ HT
- Total général : 344 800€ HT

Après examen et échange de vues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Donne** un avis favorable au lancement de l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux de la Mairie (école, Mairie, salle communale, logement) et de la cure (logements sociaux).
- **Arrête** le coût prévisionnel global et détaillé de l'opération rénovation énergétique comme suit :

ESTIMATIF des COUTS	Mairie	Cure	Ensemble
Travaux rénovation énergétique	102 500	159 000	261 500
Travaux remise aux normes	40 000		40 000
sous-total	142 500	159 000	301 500
Honoraires pré-études, audits Transition énergétique	8 500	5 000	13 500
Honoraires suivi travaux Transition énergétique	12 000		
Honoraires suivi travaux remise aux normes	4 000	13 800	17 800
sous-total	24 500	18 800	43 300
	167 000	177 800	344 800

- **Approuve** les plans de financement prévisionnels suivants :

Rénovation Transition énergétique	Mairie	Cure	Ensemble
DSIL transition énergétique	50 800	71 120	121 920
Effilogis travaux	30 000	30 000	60 000
Effilogis études	4 250	2 500	6 750
TDE 90		10 800	10 800
Divers dont CEE	7 750	22 220	29 970
Remise aux normes structures			
DETR/DSIL	16 000		16 000
CD90	10 000		10 000
Total Subventions	118 800	136 640	255 440
Autofinancement (apports et/ou emprunt)	48 200	41 160	89 360
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Sollicite** une aide financière auprès de la DSIL « rénovation énergétique » pour le bâtiment de la mairie d'un montant de 50 800€.
- **Sollicite** une aide financière auprès de la DSIL « rénovation énergétique » pour le bâtiment communal de la cure (logements sociaux) d'un montant de 71 120€.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs au projet et à son financement.

DÉLIBÉRATION n° 2021-21

Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux – demande de subvention EFFILOGIS Au titre de la rénovation et transition énergétique – phase études bâtiment mairie

En introduction à la présente délibération, Mr le Maire rappelle que la commission "Bâtiments/voirie/réseau" a étudié la question de la rénovation des divers bâtiments communaux.

Cette rénovation ne peut se faire sans mesures de rénovation énergétique et prise en compte des recommandations relatives aux énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique.

La commission a priorisé le bâtiment de la cure (2 logements sociaux) et le bâtiment de la Mairie.

La Commission est accompagnée par TDE90 et Gaia pour ce qui est de la rénovation énergétique. Des pré-études ont été réalisées sur les consommations d'énergie de la Commune et un projet de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur.

Pour pouvoir bénéficier de fonds relatifs à la rénovation énergétique, la commune doit procéder à des audits énergétiques, établir le cahier des charges, lancer un marché puis engager les travaux.

Divers financements sont à solliciter auprès de : DSIL "rénovation énergétique", EFFILOGIS, TDE90, Parc du Ballon des Vosges (PNRBV), Conseil départemental 90, TDE90, Certificats d'économie d'Énergie (CEE) etc...

Le Conseil du 20 janvier 2021 a :

- Autorisé le Maire à déposer un avant-projet au titre de l'appel à projet de la DSIL "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales", un dossier complet devant être soumis avant le 31 mai 2021
- Autorisé la Maire à signer tous documents pour la mise en place d'une mission AMO et pour le lancement des études d'audits énergétiques

A ce jour, après consultation de la commission « Bâtiments », les audits énergétiques sont lancés et le contrat AMO est en place avec M. SAUTEREAU, architecte.

Un dossier complet pour les financeurs, dont la DSIL, devait être constitué pour le 31 mai. Cette date a été avancée, pour la DSIL, au 15 avril.

Aussi le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opération de rénovation et ses modalités de financements.

L'opération concerne la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie (école - mairie – salle d'activité – logement) et du bâtiment de la cure (2 logements sociaux).

Le coût estimé de l'opération pour la Mairie est de :

- Etudes : 24 500€ HT
- Travaux : 142 500€ HT
- Total : 167 000€ HT

Le coût estimé de l'opération pour la cure est de :

- Etudes : 18 800€ HT
- Travaux : 159 000€ HT
- Total : 177 800€ HT

Soit pour l'ensemble des opérations, un coût de :

- Etudes : 43 300€ HT
- Travaux : 301 500€ HT
- Total général : 344 800€ HT

Après examen et échange de vues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Donne** un avis favorable au lancement de l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux de la Mairie (école, Mairie, salle communale, logement) et de la cure (logements sociaux).
- **Arrête** le coût prévisionnel global et détaillé de l'opération rénovation énergétique comme suit :

ESTIMATIF des COUTS	Mairie	Cure	Ensemble
Travaux rénovation énergétique	102 500	159 000	261 500
Travaux remise aux normes	40 000		40 000
sous-total	142 500	159 000	301 500
Honoraires pré-études, audits Transition énergétique	8 500	5 000	13 500
Honoraires suivi travaux Transition énergétique	12 000		
Honoraires suivi travaux remise aux normes	4 000	13 800	17 800
sous-total	24 500	18 800	43 300
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Approuve** les plans de financement prévisionnels suivants :

Rénovation Transition énergétique	Mairie	Cure	Ensemble
DSIL transition énergétique	50 800	71 120	121 920
Effilogis travaux	30 000	30 000	60 000
Effilogis études	4 250	2 500	6 750
TDE 90		10 800	10 800
Divers dont CEE	7 750	22 220	29 970
Remise aux normes structures			
DETR/DSIL	16 000		16 000
CD90	10 000		10 000
Total Subventions	118 800	136 640	255 440
Autofinancement (apports et/ou emprunt)	48 200	41 160	89 360
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Sollicite** une aide financière auprès d'Effilogis pour le bâtiment de la mairie – phase études d'un montant de 4 250€.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs au projet et à son financement.

DÉLIBÉRATION n° 2021-22

Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux – demande de subvention EFFILOGIS Au titre de la rénovation et transition énergétique – phase études bâtiment Cure.

En introduction à la présente délibération, Mr le Maire rappelle que la commission "Bâtiments/voirie/réseau" a étudié la question de la rénovation des divers bâtiments communaux.

Cette rénovation ne peut se faire sans mesures de rénovation énergétique et prise en compte des recommandations relatives aux énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique.

La commission a priorisé le bâtiment de la cure (2 logements sociaux) et le bâtiment de la Mairie.

La Commission est accompagnée par TDE90 et Gaia pour ce qui est de la rénovation énergétique. Des pré-études ont été réalisées sur les consommations d'énergie de la Commune et un projet de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur.

Pour pouvoir bénéficier de fonds relatifs à la rénovation énergétique, la commune doit procéder à des audits énergétiques, établir le cahier des charges, lancer un marché puis engager les travaux.

Divers financements sont à solliciter auprès de : DSIL "rénovation énergétique", EFFILOGIS, TDE90, Parc du Ballon des Vosges (PNRBV), Conseil départemental 90, TDE90, Certificats d'économie d'Énergie (CEE) etc...

Le Conseil du 20 janvier 2021 a :

- Autorisé le Maire à déposer un avant-projet au titre de l'appel à projet de la DSIL "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales", un dossier complet devant être soumis avant le 31 mai 2021
- Autorisé la Maire à signer tous documents pour la mise en place d'une mission AMO et pour le lancement des études d'audits énergétiques

A ce jour, après consultation de la commission « Bâtiments », les audits énergétiques sont lancés et le contrat AMO est en place avec M. SAUTEREAU, architecte.

Un dossier complet pour les financeurs, dont la DSIL, devait être constitué pour le 31 mai. Cette date a été avancée, pour la DSIL, au 15 avril.

Aussi le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opération de rénovation et ses modalités de financements.

L'opération concerne la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie (école - mairie – salle d'activité – logement) et du bâtiment de la cure (2 logements sociaux).

Le coût estimé de l'opération pour la Mairie est de :

- Etudes : 24 500€ HT
- Travaux : 142 500€ HT
- Total : 167 000€ HT

Le coût estimé de l'opération pour la cure est de :

- Etudes : 18 800€ HT
- Travaux : 159 000€ HT
- Total : 177 800€ HT

Soit pour l'ensemble des opérations, un coût de :

- Etudes : 43 300€ HT
- Travaux : 301 500€ HT
- Total général : 344 800€ HT

Après examen et échange de vues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Donne** un avis favorable au lancement de l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux de la Mairie (école, Mairie, salle communale, logement) et de la cure (logements sociaux).
- **Arrête** le coût prévisionnel global et détaillé de l'opération rénovation énergétique comme suit :

ESTIMATIF des COUTS	Mairie	Cure	Ensemble
Travaux rénovation énergétique	102 500	159 000	261 500
Travaux remise aux normes	40 000		40 000
sous-total	142 500	159 000	301 500
Honoraires pré-études, audits Transition énergétique	8 500	5 000	13 500
Honoraires suivi travaux Transition énergétique	12 000		
Honoraires suivi travaux remise aux normes	4 000	13 800	17 800
sous-total	24 500	18 800	43 300
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Approuve** les plans de financement prévisionnels suivants :

Rénovation Transition énergétique	Mairie	Cure	Ensemble
DSIL transition énergétique	50 800	71 120	121 920
Effilogis travaux	30 000	30 000	60 000
Effilogis études	4 250	2 500	6 750
TDE 90		10 800	10 800
Divers dont CEE	7 750	22 220	29 970
Remise aux normes structures			
DETR/DSIL	16 000		16 000
CD90	10 000		10 000
Total Subventions	118 800	136 640	255 440
Autofinancement (apports et/ou emprunt)	48 200	41 160	89 360
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Sollicite** une aide financière auprès d'Effilogis pour le bâtiment de la cure – phase études d'un montant de 2 500€.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs au projet et à son financement.

DÉLIBÉRATION n° 2021-23

Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux – demande de subvention EFFILOGIS Au titre de la rénovation et transition énergétique – phase travaux bâtiment Mairie.

En introduction à la présente délibération, Mr le Maire rappelle que la commission "Bâtiments/voirie/réseau" a étudié la question de la rénovation des divers bâtiments communaux.

Cette rénovation ne peut se faire sans mesures de rénovation énergétique et prise en compte des recommandations relatives aux énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique.

La commission a priorisé le bâtiment de la cure (2 logements sociaux) et le bâtiment de la Mairie.

La Commission est accompagnée par TDE90 et Gaia pour ce qui est de la rénovation énergétique. Des pré-études ont été réalisées sur les consommations d'énergie de la Commune et un projet de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur.

Pour pouvoir bénéficier de fonds relatifs à la rénovation énergétique, la commune doit procéder à des audits énergétiques, établir le cahier des charges, lancer un marché puis engager les travaux.

Divers financements sont à solliciter auprès de : DSIL "rénovation énergétique", EFFILOGIS, TDE90, Parc du Ballon des Vosges (PNRBV), Conseil départemental 90, TDE90, Certificats d'économie d'Énergie (CEE) etc...

Le Conseil du 20 janvier 2021 a :

- Autorisé le Maire à déposer un avant-projet au titre de l'appel à projet de la DSIL "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales", un dossier complet devant être soumis avant le 31 mai 2021
- Autorisé la Maire à signer tous documents pour la mise en place d'une mission AMO et pour le lancement des études d'audits énergétiques

A ce jour, après consultation de la commission « Bâtiments », les audits énergétiques sont lancés et le contrat AMO est en place avec M. SAUTEREAU, architecte.

Un dossier complet pour les financeurs, dont la DSIL, devait être constitué pour le 31 mai. Cette date a été avancée, pour la DSIL, au 15 avril.

Aussi le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opération de rénovation et ses modalités de financements.

L'opération concerne la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie (école - mairie – salle d'activité – logement) et du bâtiment de la cure (2 logements sociaux).

Le coût estimé de l'opération pour la Mairie est de :

- Etudes : 24 500€ HT
- Travaux : 142 500€ HT
- Total : 167 000€ HT

Le coût estimé de l'opération pour la cure est de :

- Etudes : 18 800€ HT
- Travaux : 159 000€ HT
- Total : 177 800€ HT

Soit pour l'ensemble des opérations, un coût de :

- Etudes : 43 300€ HT
- Travaux : 301 500€ HT
- Total général : 344 800€ HT

Après examen et échange de vues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Donne** un avis favorable au lancement de l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux de la Mairie (école, Mairie, salle communale, logement) et de la cure (logements sociaux).

- **Arrête** le coût prévisionnel global et détaillé de l'opération rénovation énergétique comme suit :

ESTIMATIF des COUTS	Mairie	Cure	Ensemble
Travaux rénovation énergétique	102 500	159 000	261 500
Travaux remise aux normes	40 000		40 000
sous-total	142 500	159 000	301 500
Honoraires pré-études, audits Transition énergétique	8 500	5 000	13 500
Honoraires suivi travaux Transition énergétique	12 000		
Honoraires suivi travaux remise aux normes	4 000	13 800	17 800
sous-total	24 500	18 800	43 300
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Approuve** les plans de financement prévisionnels suivants :

Rénovation Transition énergétique	Mairie	Cure	Ensemble
DSIL transition énergétique	50 800	71 120	121 920
Effilogis travaux	30 000	30 000	60 000
Effilogis études	4 250	2 500	6 750
TDE 90		10 800	10 800
Divers dont CEE	7 750	22 220	29 970
Remise aux normes structures			
DETR/DSIL	16 000		16 000
CD90	10 000		10 000
Total Subventions	118 800	136 640	255 440
Autofinancement (apports et/ou emprunt)	48 200	41 160	89 360
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Sollicite** une aide financière auprès d'Effilogis pour le bâtiment de la mairie – phase travaux d'un montant de 30 000€.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs au projet et à son financement.

DÉLIBÉRATION n° 2021-24

Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux – demande de subvention EFFILOGIS Au titre de la rénovation et transition énergétique – phase travaux bâtiment Cure.

En introduction à la présente délibération, Mr le Maire rappelle que la commission "Bâtiments/voirie/réseau" a étudié la question de la rénovation des divers bâtiments communaux.

Cette rénovation ne peut se faire sans mesures de rénovation énergétique et prise en compte des recommandations relatives aux énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique.

La commission a priorisé le bâtiment de la cure (2 logements sociaux) et le bâtiment de la Mairie.

La Commission est accompagnée par TDE90 et Gaia pour ce qui est de la rénovation énergétique. Des pré-études ont été réalisées sur les consommations d'énergie de la Commune et un projet de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur.

Pour pouvoir bénéficier de fonds relatifs à la rénovation énergétique, la commune doit procéder à des audits énergétiques, établir le cahier des charges, lancer un marché puis engager les travaux.

Divers financements sont à solliciter auprès de : DSIL "rénovation énergétique", EFFILOGIS, TDE90, Parc du Ballon des Vosges (PNRBV), Conseil départemental 90, TDE90, Certificats d'économie d'Énergie (CEE) etc...

Le Conseil du 20 janvier 2021 a :

- Autorisé le Maire à déposer un avant-projet au titre de l'appel à projet de la DSIL "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales", un dossier complet devant être soumis avant le 31 mai 2021
- Autorisé la Maire à signer tous documents pour la mise en place d'une mission AMO et pour le lancement des études d'audits énergétiques

A ce jour, après consultation de la commission « Bâtiments », les audits énergétiques sont lancés et le contrat AMO est en place avec M. SAUTEREAU, architecte.

Un dossier complet pour les financeurs, dont la DSIL, devait être constitué pour le 31 mai. Cette date a été avancée, pour la DSIL, au 15 avril.

Aussi le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opération de rénovation et ses modalités de financements.

L'opération concerne la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie (école - mairie – salle d'activité – logement) et du bâtiment de la cure (2 logements sociaux).

Le coût estimé de l'opération pour la Mairie est de :

- Etudes : 24 500€ HT
- Travaux : 142 500€ HT
- Total : 167 000€ HT

Le coût estimé de l'opération pour la cure est de :

- Etudes : 18 800€ HT
- Travaux : 159 000€ HT
- Total : 177 800€ HT

Soit pour l'ensemble des opérations, un coût de :

- Etudes : 43 300€ HT
- Travaux : 301 500€ HT
- Total général : 344 800€ HT

Après examen et échange de vues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Donne** un avis favorable au lancement de l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux de la Mairie (école, Mairie, salle communale, logement) et de la cure (logements sociaux).
- **Arrête** le coût prévisionnel global et détaillé de l'opération rénovation énergétique comme suit :

ESTIMATIF des COUTS	Mairie	Cure	Ensemble
Travaux rénovation énergétique	102 500	159 000	261 500
Travaux remise aux normes	40 000		40 000
sous-total	142 500	159 000	301 500
Honoraires pré-études, audits Transition énergétique	8 500	5 000	13 500
Honoraires suivi travaux Transition énergétique	12 000		
Honoraires suivi travaux remise aux normes	4 000	13 800	17 800
sous-total	24 500	18 800	43 300
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Approuve** les plans de financement prévisionnels suivants :

Rénovation Transition énergétique	Mairie	Cure	Ensemble
DSIL transition énergétique	50 800	71 120	121 920
Effilogis travaux	30 000	30 000	60 000
Effilogis études	4 250	2 500	6 750
TDE 90		10 800	10 800
Divers dont CEE	7 750	22 220	29 970
Remise aux normes structures			
DETR/DSIL	16 000		16 000
CD90	10 000		10 000
Total Subventions	118 800	136 640	255 440
Autofinancement (apports et/ou emprunt)	48 200	41 160	89 360
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Sollicite** une aide financière auprès d'Effilogis pour le bâtiment de la cure – phase travaux d'un montant de 30 000€.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs au projet et à son financement.

DÉLIBÉRATION n° 2021-25

Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux – demande de subvention à Territoire d'Energie 90 Au titre de la rénovation et transition énergétique.

En introduction à la présente délibération, Mr le Maire rappelle que la commission "Bâtiments/voirie/réseau" a étudié la question de la rénovation des divers bâtiments communaux.

Cette rénovation ne peut se faire sans mesures de rénovation énergétique et prise en compte des recommandations relatives aux énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique.

La commission a priorisé le bâtiment de la cure (2 logements sociaux) et le bâtiment de la Mairie.

La Commission est accompagnée par TDE90 et Gaia pour ce qui est de la rénovation énergétique. Des pré-études ont été réalisées sur les consommations d'énergie de la Commune et un projet de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur.

Pour pouvoir bénéficier de fonds relatifs à la rénovation énergétique, la commune doit procéder à des audits énergétiques, établir le cahier des charges, lancer un marché puis engager les travaux.

Divers financements sont à solliciter auprès de : DSIL "rénovation énergétique", EFFILOGIS, TDE90, Parc du Ballon des Vosges (PNRBV), Conseil départemental 90, TDE90, Certificats d'économie d'Énergie (CEE) etc...

Le Conseil du 20 janvier 2021 a :

- Autorisé le Maire à déposer un avant-projet au titre de l'appel à projet de la DSIL "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales", un dossier complet devant être soumis avant le 31 mai 2021
- Autorisé la Maire à signer tous documents pour la mise en place d'une mission AMO et pour le lancement des études d'audits énergétiques

A ce jour, après consultation de la commission « Bâtiments », les audits énergétiques sont lancés et le contrat AMO est en place avec M. SAUTEREAU, architecte.

Un dossier complet pour les financeurs, dont la DSIL, devait être constitué pour le 31 mai. Cette date a été avancée, pour la DSIL, au 15 avril.

Aussi le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'opération de rénovation et ses modalités de financements.

L'opération concerne la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie (école - mairie – salle d'activité – logement) et du bâtiment de la cure (2 logements sociaux).

Le coût estimé de l'opération pour la Mairie est de :

- Etudes : 24 500€ HT
- Travaux : 142 500€ HT
- Total : 167 000€ HT

Le coût estimé de l'opération pour la cure est de :

- Etudes : 18 800€ HT
- Travaux : 159 000€ HT
- Total : 177 800€ HT

Soit pour l'ensemble des opérations, un coût de :

- Etudes : 43 300€ HT
- Travaux : 301 500€ HT
- Total général : 344 800€ HT

Après examen et échange de vues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Donne** un avis favorable au lancement de l'opération de rénovation énergétique des bâtiments communaux de la Mairie (école, Mairie, salle communale, logement) et de la cure (logements sociaux).

- **Arrête** le coût prévisionnel global et détaillé de l'opération rénovation énergétique comme suit :

ESTIMATIF des COUTS	Mairie	Cure	Ensemble
Travaux rénovation énergétique	102 500	159 000	261 500
Travaux remise aux normes	40 000		40 000
sous-total	142 500	159 000	301 500
Honoraires pré-études, audits Transition énergétique	8 500	5 000	13 500
Honoraires suivi travaux Transition énergétique	12 000		
Honoraires suivi travaux remise aux normes	4 000	13 800	17 800
sous-total	24 500	18 800	43 300
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Approuve** les plans de financement prévisionnels suivants :

Rénovation Transition énergétique	Mairie	Cure	Ensemble
DSIL transition énergétique	50 800	71 120	121 920
Effilogis travaux	30 000	30 000	60 000
Effilogis études	4 250	2 500	6 750
TDE 90		10 800	10 800
Divers dont CEE	7 750	22 220	29 970
Remise aux normes structures			
DETR/DSIL	16 000		16 000
CD90	10 000		10 000
Total Subventions	118 800	136 640	255 440
Autofinancement (apports et/ou emprunt)	48 200	41 160	89 360
Coût total du projet	167 000	177 800	344 800

- **Sollicite** une aide financière auprès de Territoire d'Energie 90 pour les phase études et travaux des bâtiments d'un montant de 10 800€.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs au projet et à son financement.

DÉLIBÉRATION n° 2021-26

Les Mardis d'Auxelles-Haut

Mme Fatima MAMMAR, adjointe chargée du développement économique, de la communication et de la culture présente le compte rendu de la commission marché « les Mardis d'Auxelles-Haut »

Au prochain conseil nous voterons l'arrêté qui règlera le marché. Mais à ce jour plusieurs points sont à acter.

Après échange de vues, le conseil municipal prend acte :

- Du lieu : la Rue du Château, le parking de la rue, le parking du cimetière
- De la date : du 1^{er} juin au 22 août.
- Des horaires : 17h - 21h avec arrêt des animations et de la musique à 20h.
- Le métrage disponible : 70m linéaire. Ce qui équivaut à 10-15 stands avec la scène animation, sous réserve des dispositions COVID le jour venu
- De la prise en compte de la disposition des stands à grande affluence dans le plan du marché qui sera établi
- Du soutien à apporter aux commerces locaux, notamment de la Stolle et la crêperie, dans cette opération.
- De l'ouverture annoncée de la médiathèque pendant le marché
- Des animations qui seront organisée dans le cadre de l'action culturelle de la commune
- Des diverses législations à appliquer (Préfecture, autorisations exposants, vente à emporter, interdiction buvette...)
- Des changements possibles à intervenir ou annulation suite à l'évolution de la crise sanitaire.

Fait et délibéré à Auxelles-Haut le jour, mois et an ci-dessus